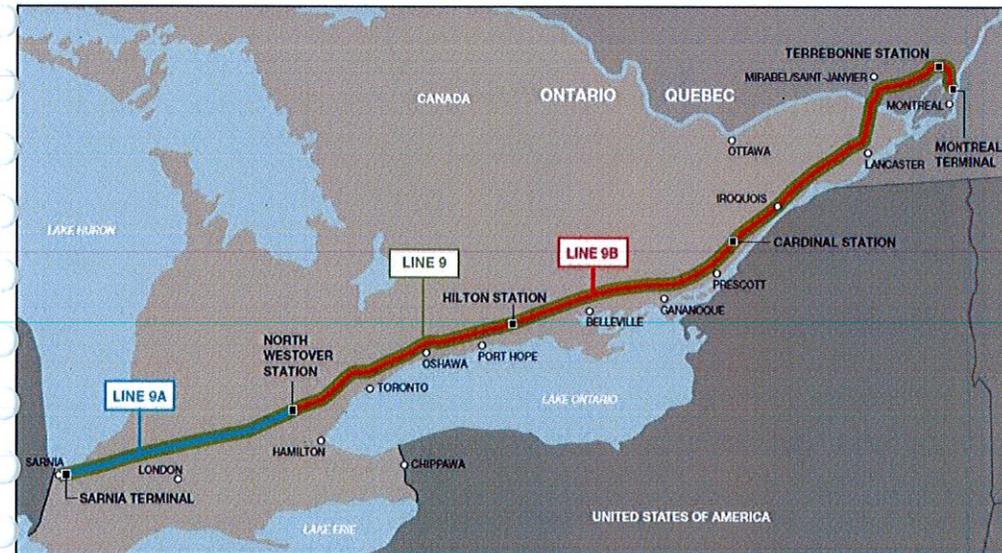


CAPERN – 004M
C.P. – Inversion du
flux de l'oléoduc
9B d'Enbridge



**PROJET D'INVERSION DE LA
CANALISATION 9B
ET D'ACCROISSEMENT
DE LA
CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9**

Pipelines Enbridge Inc.

Présentation devant la CAPERN

26 novembre 2013



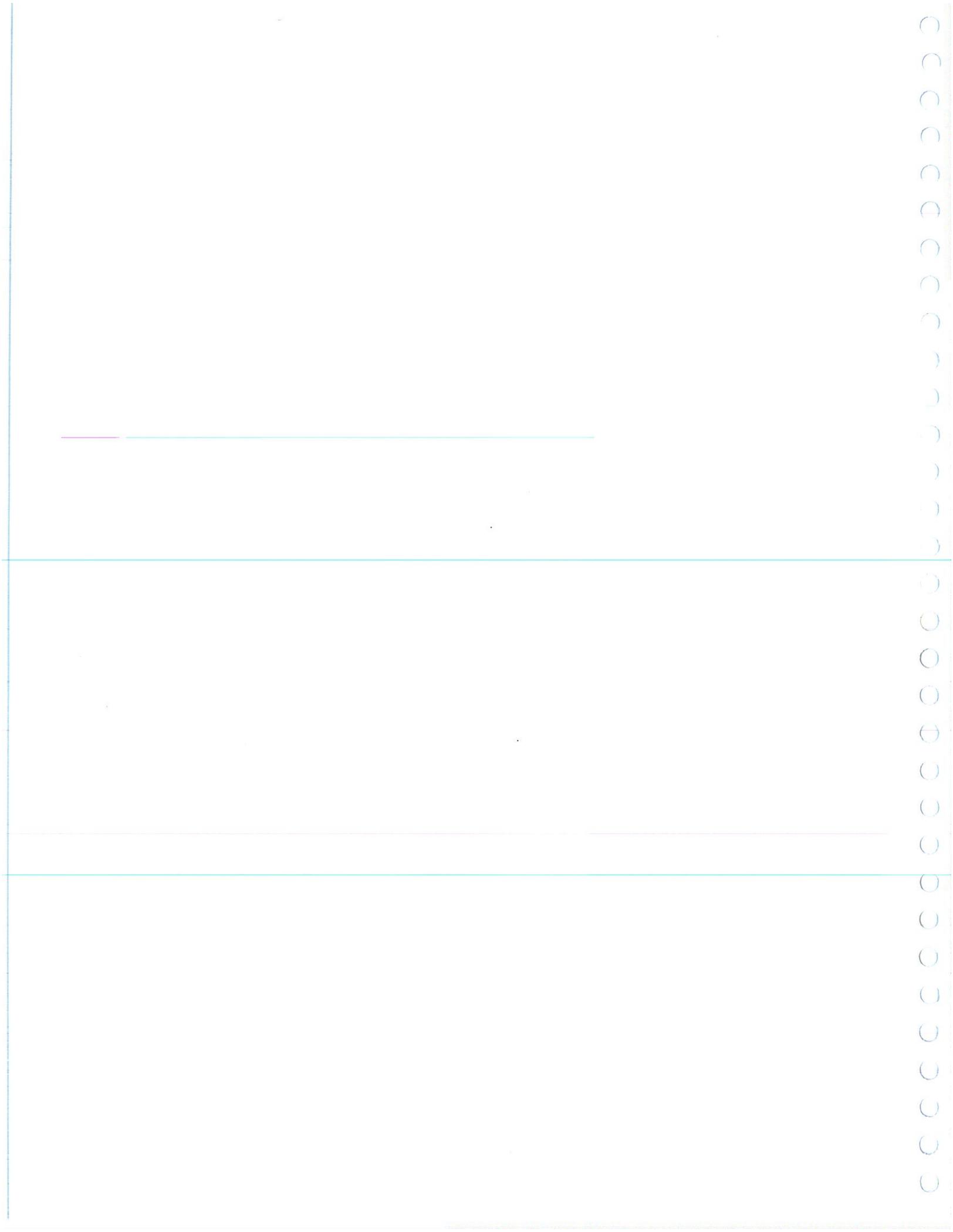


TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
2.	Aperçu du Projet.....	3
2.1	Enbridge.....	3
2.2	Histoire de la canalisation 9.....	4
2.3	Justification du Projet.....	4
2.4	Le Projet.....	5
2.5	Demande à l'ONÉ.....	5
3.	Survol des avantages pour le Québec.....	7
3.1	Contrats à long terme.....	7
3.1.1	Sécurité d'approvisionnement à prix compétitif.....	7
3.2	Retombées socioéconomiques.....	7
4.	Sécurité publique.....	9
4.1	Conception technique et intégrité.....	10
4.1.1	Évaluations techniques du pipeline et des installations.....	10
4.1.2	Programme de gestion de l'intégrité.....	11
4.1.3	Produits bruts transportés.....	12
4.1.4	Rôle de l'ONÉ à l'égard de la supervision du Projet.....	13
4.2	Culture de sécurité.....	14
4.3	Mesures d'intervention d'urgence.....	14
4.3.1	Procédures et plans d'intervention d'urgence.....	14
4.3.2	Zones sujettes à de graves conséquences.....	16
4.3.3	Programme de sensibilisation du public et formation des premiers intervenants... 16	
4.3.4	Rôles des premiers intervenants.....	18
4.3.5	Exercices d'intervention d'urgence.....	19

4.4	Garanties financières	19
5.	Protection de l'environnement.....	21
5.1	Effets environnementaux potentiels du Projet	21
5.1.1	Protection des sources d'eau potable.....	21
5.1.2	Émissions de gaz à effet de serre	22
5.2	Détection des fuites et gestion du centre de contrôle	23
6.	Consultation publique / Acceptabilité sociale.....	25
6.1	Consultation avec les parties prenantes.....	25
6.2	Engagement envers les municipalités	26
6.3	Consultation des groupes autochtones	27
6.4	Renseignements disponibles en français	27
7.	Engagements d'Enbridge	28
7.1	Programme de sensibilisation du public.....	28
7.2	Formation et préparation aux interventions d'urgence	28
7.3	Détection des fuites, évaluation des risques et prévention des déversements.....	29
8.	Conclusion	30

LA VERSION ORALE FAIT FOI

1. Introduction

Bonjour madame la Présidente, mesdames et messieurs membres de la Commission.

Je m'appelle Karen Radford, et je suis vice-présidente exécutive, Personnel et Partenaires chez Enbridge. Sont ici avec moi, mes collègues Eric Prud'Homme, directeur des Affaires publiques pour l'Est du Canada, Yvan Hubert, chef de service, Planification de l'intégrité des pipelines, et Denis Leblanc, surintendant secteur du Saint-Laurent. Sont aussi présents, Leon Zupan, chef de l'exploitation de Pipelines Enbridge Inc., David Lawson, vice-président, Exécution des projets majeurs, Trevor Grams, directeur, Intégrité des infrastructures, Les Miskolzie, chef de service, Programmes et projets environnementaux, et d'autres experts techniques. Nous tenons à remercier la Commission de nous donner cette occasion de présenter notre Projet d'inversion de la canalisation 9B.

Aujourd'hui, nous allons vous présenter un aperçu de notre Projet et de ses avantages pour le Québec, et nous allons aussi vous parler de l'importance de la sécurité publique et de la protection de l'environnement. À cette fin, nous allons énoncer les divers programmes et initiatives qui sont en place et qui vont de la formation aux exercices pratiques d'intervention d'urgence, aux plans de protection de l'eau potable et à l'intégrité. Nous allons aussi démontrer notre engagement continu en ce qui a trait à la sécurité publique et la protection de l'environnement par l'amélioration continue de nos activités.

La mise en œuvre d'un processus de consultation est aussi un élément clé. Par conséquent, nous allons discuter des vastes consultations que nous avons menées avec les parties prenantes au Québec et des engagements que nous avons pris dans le cadre de notre Demande à l'Office national de l'énergie. Ces engagements ont été pris directement en réponse à des questions, suggestions et demandes. Nous croyons que cela démontre encore plus notre engagement envers la sécurité, envers l'intégrité et, de façon plus générale, envers les communautés où nous exerçons nos activités.

Lors de la préparation de notre présentation, nous avons gardé à l'esprit les questions identifiées par le gouvernement du Québec dans son Document de consultation publique sur la canalisation 9B quant aux sujets sur lesquels des commentaires des participants sont attendus.

Je passe maintenant la parole à mon collègue M. Eric Prud'Homme qui présentera le mémoire d'Enbridge aujourd'hui.

2. Aperçu du Projet

2.1 Enbridge

Au cours des 60 dernières années, Enbridge est devenue un chef de file de la fourniture sécuritaire et fiable d'énergie en Amérique du Nord et est fière d'être reconnue comme l'une des huit sociétés canadiennes à faire partie des 100 entreprises les plus engagées en faveur du développement durable dans le monde. Nous sommes considérés comme l'un des employeurs les plus écologiques du Canada et l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada en 2013. Nous faisons partie des indices Dow Jones nord-américain et mondial 2012-2013 axés sur la durabilité. Nous sommes aussi la première entreprise pipelinère à obtenir la prestigieuse certification *Progressive Aboriginal Relations Silver-level* du *Canadian Council for Aboriginal Business* pour notre engagement à collaborer avec les communautés autochtones.

Enbridge transporte de l'énergie au Canada et aux États-Unis, et exploite le plus long réseau de transport de pétrole brut et de liquides au monde. Nous occupons par ailleurs une place importante et de plus en plus prépondérante dans les secteurs de la collecte et du transport de gaz naturel et des services intermédiaires, et nous avons une participation accrue dans le secteur du transport d'électricité.

Enbridge détient et exploite également la plus importante entreprise de distribution de gaz naturel au Canada. Nous assurons des services de distribution de gaz à plus de deux millions de clients au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans l'État de New York.

En tant que producteur d'énergie, Enbridge possède des participations dans des installations de production de près de 1 300 mégawatts d'énergie renouvelable et de remplacement. Nous continuons aussi à accroître nos participations dans les secteurs de l'énergie éolienne, solaire et géothermique.

Enbridge est présente au Québec depuis près de 40 ans par l'entremise de sa filiale *Gazifère* dans la région de l'Outaouais, par sa participation importante dans *Gaz Métro inc.*, par ses services à l'industrie du raffinage et, plus récemment, par ses investissements dans trois parcs éoliens au Québec.

2.2 Histoire de la canalisation 9

Enbridge exploite la canalisation 9 de façon sécuritaire et fiable depuis 1976. La canalisation 9 fait partie du réseau d'oléoducs d'Enbridge en Amérique du Nord. Elle a été construite en 1975, à l'origine, pour approvisionner les marchés du Québec et de l'Ontario à partir d'une source sécuritaire et à prix concurrentiel de pétrole brut, y compris du pétrole lourd comme le bitume dilué, de l'Ouest canadien. La canalisation 9 a été mise en service en 1976 afin de transporter, en direction est, du pétrole brut du terminal de Sarnia en Ontario jusqu'au terminal de Montréal, à Montréal-Est.

Quand les importations provenant de régions telles que la mer du Nord, l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient sont devenues plus économiques, le sens d'écoulement du pipeline a été inversé en direction ouest en 1999, en vertu d'une décision de l'ONÉ en 1997. Même si le Canada est l'un des plus importants fournisseurs de pétrole brut au monde, les raffineries du Québec et de l'Ontario ont dépendu, pendant plus d'une décennie, d'une importante proportion de pétrole importé.

Ces dernières années, la conjoncture économique et géopolitique a évolué, justifiant de poser un nouveau regard sur les approvisionnements énergétiques au Canada.

2.3 Justification du Projet

Notre Projet vise à fournir aux raffineurs québécois un accès à un approvisionnement en brut nord-américain, réduisant ainsi la dépendance au pétrole importé et assurant la sécurité à long terme et la diversification des sources d'énergie du Québec grâce à un accès à des approvisionnements en pétrole brut de l'Ouest canadien et de la région de Bakken aux États-Unis, dont la production est en croissance et qui est moins coûteux.

2.4 Le Projet

Enbridge propose d'inverser la canalisation 9B de sorte que son sens d'écoulement soit de nouveau de l'ouest vers l'est et que sa capacité annuelle soit augmentée de 240 000 bpj à 300 000 bpj.

Le Projet consiste principalement à ajouter et modifier des pompes ainsi qu'à modifier des tuyaux à certains terminaux et postes existants, et à installer de nouveaux instruments de détection des fuites. Ces travaux seraient réalisés aux postes situés en Ontario et au poste de Terrebonne, ainsi qu'au terminal de Montréal, au Québec. Aucune nouvelle canalisation ne serait installée.

L'augmentation de la capacité sera atteinte grâce aux ajouts et aux modifications apportés aux installations, ainsi que par l'utilisation de pompes et d'agents réducteurs de résistance. Les agents réducteurs de résistance permettent à un volume plus élevé de fluides d'être transporté sous les mêmes contraintes de pression d'exploitation, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'augmentation de la pression d'exploitation maximale du pipeline.

Sauf pour des aires de travail temporaires restreintes durant la construction, les travaux relatifs au Projet se dérouleront entièrement sur des terrains déjà perturbés, dans l'enceinte de terminaux et de postes déjà en place et en exploitation dont Enbridge est propriétaire ou qu'elle contrôle. Autrement dit, le Projet n'entraînerait aucune perturbation planifiée du sol le long de l'emprise du pipeline.

2.5 Demande à l'ONÉ

La canalisation 9B est un pipeline interprovincial réglementé par l'ONÉ. Afin d'obtenir les approbations requises pour inverser le sens d'écoulement et accroître la capacité de la canalisation 9, Enbridge a déposé une demande en novembre 2012 auprès de l'ONÉ, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (qui contrairement à une demande en vertu de l'article 52 n'exige pas d'approbation du gouverneur en conseil). En décembre 2012, l'ONÉ a établi que la Demande avait été déposée correctement et qu'elle était complète aux fins d'une audience publique.

Le processus établi par l'ONÉ comprenait des demandes d'information et des réponses, de la preuve écrite, des lettres de commentaires ainsi que des plaidoiries écrites ou orales, selon le choix des parties.

3. Survol des avantages pour le Québec

L'inversion proposée de la canalisation 9B d'Enbridge est essentielle à la sécurité de l'approvisionnement énergétique au Québec. De plus, la hausse des approvisionnements en pétrole nord-américain moins coûteux pour les raffineries québécoises est à l'avantage de l'industrie du raffinage et de l'économie québécoises. Il convient de noter que lorsque l'inversion de la canalisation 9 en direction ouest a été proposée à la fin des années 1990, le Québec a spécifiquement déclaré dans sa plaidoirie finale devant l'ONÉ qu'étant donné que la canalisation 9 avait été conçue à l'origine pour desservir le Québec, il ne serait que juste et équitable qu'elle soit réinversée, si l'évolution du marché rendait de nouveau le pétrole brut de l'Ouest canadien économiquement attractif.

3.1 Contrats à long terme

À l'appui du Projet, Enbridge a procédé à un appel d'offres formel et exécutoire en mai et juin 2012 à l'intention des expéditeurs intéressés à s'engager dans des ententes de service de transport à long terme prévoyant des dispositions d'expédition ferme (*ship-or-pay*).

Énergie Valero Inc., qui exploite la raffinerie Jean Gaulin à Lévis, au Québec, a signé une entente de service de transport pour le Projet, tout comme l'a fait Suncor Energy Marketing Inc., qui exploite une importante raffinerie, et la dernière, à Montréal.

3.1.1 Sécurité d'approvisionnement à prix compétitif

Le Projet aura des retombées commerciales favorables pour les raffineurs de pétrole du Québec et leur permettra de réduire leur dépendance au pétrole brut provenant de régions où l'approvisionnement est en déclin ou n'est possiblement pas fiable. Comme Valero et Suncor feront une présentation plus tard, nous ne nous étendons pas sur les avantages de notre Projet en ce qui les concerne.

3.2 Retombées socioéconomiques

Les retombées de la canalisation 9B pour le Québec sont claires, les plus importantes ayant trait au maintien de la capacité de raffinage et à la préservation de plus de 4 000 emplois, la plupart

dans l'est de Montréal et qui dépendent essentiellement des industries du raffinage et de la pétrochimie que l'on y retrouve.

Dans un contexte où le Québec souhaite améliorer son indépendance énergétique, ainsi qu'explorer et développer ses réserves d'hydrocarbures de façon responsable, le Projet lui permettrait de maintenir son expertise dans l'industrie pétrochimique.

Les retombées du Projet au Québec s'étendent à d'autres plans et non seulement pour les raffineurs. En plus des retombées soulignées dans le Document de consultation publique du Québec sur la canalisation 9B, au cours de la période de 30 ans allant de 2013 à 2043, le Projet se traduira par d'autres retombées socioéconomiques importantes, comme :

- une augmentation estimative d'environ 25 milliards de dollars du produit intérieur brut canadien, en tenant compte de l'effet total multiplié du Projet;
- une augmentation estimative des revenus du travail de près de 350 millions de dollars, principalement au Québec et en Ontario; et
- une augmentation estimative des effectifs correspondant à environ 5 500 année-personnes – encore une fois, principalement au Québec et en Ontario.

4. Sécurité publique

Enbridge entend faire preuve d'un engagement indéfectible en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement et elle est déterminée à être un chef de file sur ce plan. Nous ne ferons aucun compromis à l'égard de la sécurité et de la fiabilité de nos pipelines et de nos installations. Au cours de la dernière décennie, nous avons transporté près de 12 milliards de barils de pétrole brut avec un taux de livraison en toute sécurité de plus de 99,999 pourcent. Notre but est de parvenir à zéro déversement et le demeurera. Notre objectif primordial et notre priorité d'affaires sont d'assurer la sécurité et la fiabilité de nos réseaux d'approvisionnement pour les personnes qui vivent et travaillent près de nos réseaux à travers l'Amérique du Nord, pour nos employés et pour nos clients.

En juillet 2010, Enbridge a vécu la plus sérieuse fuite pipelinère de son histoire, près de Marshall au Michigan. Quoique cela ait été une situation terrible et très difficile, cet incident a fait de nous une meilleure entreprise, renforçant notre détermination à atteindre notre objectif de zéro déversement. Nous avons mis à profit les leçons tirées de cette expérience et nous continuons de le faire dans le cadre de nos activités.

Certains intervenants pourraient référer à l'incident survenu à Marshall en 2010 comme preuve de l'insuffisance de l'état de préparation d'Enbridge à une intervention d'urgence et de son incapacité de prévenir les dommages causés à l'environnement ou à des tiers. Ce que tous ces propos oublient de reconnaître est que nous ne sommes plus en 2010. Depuis, et sous la supervision étroite et attentive de l'Office national de l'énergie, Enbridge a mis en œuvre un grand nombre de modifications relatives à son exploitation et à ses procédures en tenant compte des enquêtes approfondies qu'elle a menées quant à l'incident de Marshall et des leçons qui en ont été tirées.

Ces modifications visent pratiquement tous les aspects de l'exploitation d'Enbridge : de la gestion de l'intégrité et de l'entretien du pipeline et des installations à la détection des fuites, et du fonctionnement du centre de contrôle à l'intervention d'urgence et du renforcement des programmes de sensibilisation du public au renforcement de la culture de sécurité d'Enbridge. Chacun de ces éléments sera traité plus en détail au cours de cette présentation.

4.1 Conception technique et intégrité

Le Projet a été conçu, et sera construit et exploité en conformité avec les règlements applicables, ainsi que les codes et les normes de l'industrie. Le principal règlement applicable est le *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres*, qui incorpore par renvoi la norme CSA Z662-11, *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz* de l'Association canadienne de normalisation.

4.1.1 Évaluations techniques du pipeline et des installations

Enbridge a entretenu la canalisation 9 et géré l'intégrité de celle-ci, de façon adéquate et prudente, et l'inversion du sens d'écoulement et l'accroissement de la capacité proposés n'entraîneront pas de répercussions défavorables quant à l'intégrité.

L'évaluation technique de l'intégrité des pipelines qu'Enbridge a préparée pour le Projet conclut qu'il peut aller de l'avant et être exploité en toute sécurité et fiabilité. L'évaluation technique de l'intégrité des installations en arrive à une conclusion similaire en ce qui a trait aux installations pertinentes. Ces deux documents sont disponibles en français sur le site Web d'Enbridge.

L'évaluation technique de l'intégrité des pipelines traite, entre autres, de la corrosion, du risque de fissuration et des dommages mécaniques. L'âge n'est pas un des facteurs pris en considération, car les pipelines sont conçus comme des actifs à long terme et, avec un entretien régulier, les pipelines ont une durée de vie indéfinie. De plus, une corrélation entre l'âge d'un pipeline et un historique de défaillance n'a pas pu être établie. L'évaluation présente également les travaux relatifs à l'intégrité que, bien qu'ils ne fassent pas partie du Projet, Enbridge planifie d'achever avant l'inversion du sens d'écoulement. Ces travaux, comme les inspections internes de la canalisation, l'évaluation des données de l'inspection interne et les excavations exploratoires sur le terrain, sont déjà bien avancés. Tous ces éléments, ainsi que les vérifications relatives à la protection cathodique, les études sur la profondeur de la couverture et les inspections de l'emprise, pour ne nommer que ceux-là, démontrent qu'Enbridge a précisément adopté une démarche proactive pour surveiller et assurer l'intégrité du pipeline.

L'évaluation technique de l'intégrité des installations traite, entre autres choses, des menaces à l'intégrité suivantes : la perte de métal des tuyaux, la perte de métal de l'équipement, la

fissuration, la construction, la géotechnique, la défaillance de joints d'étanchéité ou de garnitures, et en ce qui a trait aux joints. Les conclusions sont les suivantes : il est prévu que le Projet réduise la probabilité de déversements liés aux installations et qu'il n'aurait pas d'effet défavorable sur les conséquences d'un déversement.

4.1.2 Programme de gestion de l'intégrité

Dans la foulée de l'incident de Marshall, Enbridge a consenti des efforts lui permettant de tirer des leçons de l'incident et des résultats d'enquête et d'améliorer son programme de gestion de l'intégrité. Par exemple :

- Enbridge a d'avantage renforcé l'importance du programme d'intégrité des pipelines et des installations.
- Nous avons restructuré les secteurs fonctionnels responsables de l'intégrité des pipelines et des installations.
- Enbridge a toujours adopté une démarche énergique et proactive en matière de gestion de l'intégrité des pipelines et consacrait environ 150 M\$ par année en contrôle et en gestion de l'intégrité des pipelines avant l'incident de Marshall. Nous avons également été l'un des plus grands utilisateurs au monde d'outils d'inspection interne à la fine pointe de la technologie.

À la suite de l'incident de Marshall, nous avons substantiellement augmenté la gestion de l'intégrité des pipelines, dépensant plus de 450 M\$ par année en 2011 et en 2012, et avons réalisé cette année plus de 200 inspections internes et près de 2 000 excavations de pipeline.

L'ONÉ a confirmé sa satisfaction à l'égard des améliorations et initiatives supplémentaires qu'Enbridge a apportées à son programme de gestion de l'intégrité et a trouvé qu'Enbridge a démontré sa capacité à efficacement détecter, évaluer et atténuer les fissures sur ses pipelines réglementés par l'ONÉ.

4.1.3 Produits bruts transportés

On s'attend à ce que le Projet transporte divers pétroles bruts provenant de l'Ouest canadien et de la région de Bakken. Étant donné les configurations des raffineries dans le marché du Québec, cet approvisionnement sera principalement composé d'une variété de bruts légers, bien qu'on s'attende à ce qu'une certaine quantité de pétrole brut lourd soit transportée par la canalisation 9. Des préoccupations ont été soulevées par diverses parties au cours du processus de l'ONÉ et dans d'autres forums, y compris les médias, quant au transport de pétrole brut lourd, incluant le bitume dilué, par la canalisation 9, après l'inversion.

Une de ces préoccupations tient à l'affirmation maintes fois répétée que le bitume dilué est plus corrosif que d'autres pétroles bruts. Des études répétées ont montré que ce n'est pas le cas. Des décennies de transport de pétrole lourd prouvent que les pipelines qui transportent ces produits ne sont pas plus susceptibles à la corrosion interne que les pipelines transportant d'autres types de pétrole brut.

Par exemple, le récent rapport publié par le *US National Academy of Sciences* « *TRB Special Report 311: Effects of Diluted Bitumen on Crude Oil Transmission Pipelines* » (Rapport spécial 311 du TRB : Effets du bitume dilué sur les pipelines de transport de pétrole brut) conclut que les produits à base de bitume ne risquent pas plus de causer un déversement du pipeline que les pétroles bruts conventionnels.

Sont également erronées les allégations qui prétendent que les déversements de dilbit sont plus difficiles à nettoyer et qu'ils présentent un plus grand risque pour la santé humaine et l'environnement. Les allégations à l'effet que le dilbit soit unique et aille donc couler au fond des plans d'eau ne sont pas fondées, car cette possibilité est également présente avec tous les pétroles bruts, dans certaines conditions environnementales. Les facteurs faisant en sorte que le pétrole soit submergé ou s'enfonce, ou non, sont complexes, peuvent évoluer rapidement et s'appliquent à tous les types de pétroles bruts, y compris le bitume dilué.

Pour le dire clairement, le pétrole brut, y compris le bitume dilué, était déjà transporté sur la canalisation 9 quand, au départ, elle était exploitée vers l'est avant son inversion en 1999. Bien que ce sont les expéditeurs, en fin de compte, qui détermineront le mélange de brut léger et lourd

transporté sur la canalisation 9, du pétrole lourd est actuellement raffiné au Québec. Selon Statistique Canada, depuis 2011 (la première année après la fermeture de la raffinerie Shell de Montréal), les raffineries du Québec ont fonctionné à 37 700 bpj de pétrole brut lourd classique.

Il faut aussi se rappeler que dans notre Demande à l'ONÉ, Enbridge cherche seulement à obtenir la possibilité de transporter sur la canalisation 9 les mêmes pétroles bruts qu'elle transporte sur bon nombre de ses autres pipelines canadiens, y compris sur sa canalisation principale. Ce pétrole respecterait les spécifications tarifaires telles que réglementées par l'ONÉ.

4.1.4 Rôle de l'ONÉ à l'égard de la supervision du Projet

Comme cela est expliqué dans le Document de consultation publique du gouvernement, le Projet est soumis à la juridiction de l'ONÉ. Lorsque l'ONÉ détermine si un projet pipelinier doit aller de l'avant, il examine, entre autres choses, sa faisabilité sur les plans économique, technique et financier, ainsi que ses effets environnementaux et socio-économiques.

Afin de s'assurer que les exigences d'ingénierie, de sécurité et environnementales sont respectées, l'Office vérifie également et inspecte la construction et l'exploitation des pipelines.

De plus, pour recueillir l'information requise pour prendre une décision sur une demande et pour permettre aux parties intéressées d'exprimer leur point de vue, l'ONÉ tient des audiences publiques sur les projets majeurs. Tout cela s'applique à notre Projet.

L'ONÉ est un tiers expert indépendant reconnu, et il a analysé et examiné toutes les évaluations techniques déposées par Enbridge, et continuera de le faire. Il a recours à une équipe d'ingénieurs disposant d'une expertise spécifique en gestion de l'intégrité des pipelines. Il peut demander une mise à jour des évaluations techniques, et le fera vraisemblablement, et nous allons nous conformer à cette exigence. Ces mises à jour seront aussi évaluées par l'ONÉ. Il est à noter que le gouvernement de l'Ontario avait demandé à l'origine une évaluation indépendante de l'analyse technique, mais a reconnu par la suite que, dans la mesure où c'est ce que fait l'ONÉ, alors l'Ontario n'exigeait pas de processus faisant double-emploi.

4.2 Culture de sécurité

Enbridge met un accent considérable à s'assurer que l'attention soit centrée sur la culture de sécurité, et a renforcé le haut niveau de sécurité et d'intégrité opérationnelle au sein d'Enbridge en matière de la gestion de l'intégrité, la prévention et la détection des dommages causés par des tiers, la détection des fuites, les capacités d'intervention en cas d'incident, la sécurité au travail des travailleurs et des entrepreneurs, la sécurité publique et la protection de l'environnement.

À cette fin, nous avons constitué des comités de gestion pour améliorer la gouvernance de la sécurité. Des principes de sécurité ont été mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise.

Des règles destinées à sauver des vies, conçues pour souligner les règles et les processus clés qui, s'ils ne sont pas suivis, peuvent mettre des vies en danger, ont été mises en œuvre à l'échelle de l'entreprise. Une formation sur la culture de sécurité est obligatoire pour tous les employés.

Dans le cadre de ses processus généraux de gestion, Enbridge évalue l'efficacité des programmes de sécurité en cours. Cette surveillance robuste comporte des vérifications, des évaluations, des inspections et des observations régulières, ainsi que des recherches sur les perceptions des employés à l'égard de la sécurité.

4.3 Mesures d'intervention d'urgence

4.3.1 Procédures et plans d'intervention d'urgence

Enbridge est déterminée à protéger l'environnement et à maintenir des plans d'intervention d'urgence exhaustifs, élaborés en consultation avec les organismes de réglementation et les parties prenantes et les communautés concernées. Ces plans abordent les priorités régionales et les emplacements à risque élevé tels que les franchissements de cours d'eau et les zones résidentielles. Notre objectif est de minimiser l'impact des incidents sur les personnes et l'environnement.

Au cours des dernières années, nous avons fait de nombreuses améliorations dans le domaine des interventions d'urgence. Nous avons continué à accroître notre stock de matériel d'intervention d'urgence, y compris par l'acquisition de bateaux, de barrages flottants et de remorques

d'intervention d'urgence supplémentaires. Nous avons également amélioré nos compétences relatives à notre système de commandement en cas d'incident en donnant une formation aux employés qui joueraient des rôles de commandement dans l'éventualité peu probable d'une urgence.

Enbridge a mis sur pied des équipes régionales de gestion des incidents dans l'ensemble de son réseau. Ces équipes sont en mesure de se mobiliser et d'intervenir immédiatement en cas d'incident. L'équipe régionale de gestion des incidents pour la région de l'Est serait déployée si un incident survenait relativement à la canalisation 9.

Enbridge a élaboré de nombreux nouveaux outils afin de fournir aux intervenants d'urgence des ressources qui leur permettraient de procéder à une intervention efficace et coordonnée, incluant parmi ces outils, des plans d'intervention tactique.

Les plans d'intervention tactique fournissent aux intervenants d'urgence un plan d'action préétabli en cas d'incident et améliorent l'état de préparation à une intervention d'urgence.

Jusqu'à maintenant, Enbridge a élaboré des plans d'intervention tactique pour, entre autres : la rivière des Mille-Îles; la rivière des Prairies et la rivière des Outaouais, et d'autres plans d'intervention tactique seront élaborés. Les emplacements choisis pour l'élaboration des plans d'intervention tactique ont été principalement sélectionnés parmi ceux où les conséquences possibles d'un déversement lié au pipeline seraient plus graves pour l'environnement, la population ou l'économie.

Enbridge possède déjà une cartographie des points de contrôle de chaque rivière que la canalisation 9 franchit et elle continuera à réviser et à améliorer ses points de contrôle le long de chaque rivière dans le but d'améliorer sa capacité d'intervention en cas de déversement dans une rivière que la canalisation 9 franchit. La cartographie des points de contrôle a préalablement identifié les sites de confinement et de récupération le long de chaque cours d'eau en aval des franchissements du pipeline, ainsi que les endroits stratégiques pour le déploiement des équipements de confinement et de récupération des déversements tels que les barrages flottants, afin de décontaminer efficacement des déversements dans un cours d'eau. Lorsque des prises d'eau se trouvent le long des cours d'eau, des points de contrôle sont placés en amont de ceux-ci. Les cartes des points de contrôle contiennent l'information sur la vitesse du débit, en indiquant le

temps estimé que mettrait le pétrole pour atteindre les points de contrôle dans des conditions de débit faible, moyen et élevé. Enbridge partage la cartographie des points de contrôle avec les premiers intervenants et d'autres organismes pertinents, lorsque demandé.

Un coordonnateur des interventions d'urgence spécialisé s'est joint à l'équipe de la région de l'Est d'Enbridge et il sera responsable des procédures d'interventions du réseau pipelinier et des installations de Sarnia à Montréal.

4.3.2 Zones sujettes à de graves conséquences

Aux fins de l'évaluation des risques et de la planification des interventions d'urgence, Enbridge identifie les zones sujettes à de graves conséquences le long de son système pipelinier, incluant les zones densément peuplées, les ressources en eau potable et les zones de sensibilité environnementale. Au Québec, les données sur les zones sujettes à de graves conséquences ont été recueillies auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs; du Service de la gestion intégrée de l'eau; du ministère des Ressources naturelles; et du Service des écosystèmes et de la biodiversité du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.

Les tronçons de pipeline susceptibles de toucher une zone sujette à de graves conséquences, ainsi que les zones sujettes à de graves conséquences comme telles, sont publiés dans des cartes des zones sujettes à de graves conséquences qui sont conservées dans les bureaux de la région Est d'Enbridge. Le programme de gestion des urgences d'Enbridge utilise les zones sujettes à de graves conséquences comme intrants dans l'élaboration des cartes des points de contrôle décrites précédemment.

4.3.3 Programme de sensibilisation du public et formation des premiers intervenants

Dans le cadre du programme de sensibilisation du public (« PSP »), Enbridge rencontre les propriétaires fonciers et les organismes d'intervention d'urgence le long de la canalisation 9.

L'objectif vise à sensibiliser de manière continue le public à proximité de l'emprise du pipeline, ainsi que les services de police et d'incendie et les autres organismes ou agences en ce qui a trait

à l'emplacement du pipeline, et aux procédures de sécurité à mettre en œuvre dans l'éventualité peu probable d'un déversement.

Dans le cadre du PSP, nous communiquons annuellement, par la poste, avec les propriétaires fonciers et les locataires de terrains situés sur l'emprise de la canalisation 9 et les voisins situés dans un rayon de 60 mètres de l'emprise. Nous rencontrons également en personne les propriétaires fonciers, les locataires et les voisins au moins à tous les trois ans. Nous fournissons de l'information sur le fait de posséder, ou de résider sur un terrain sur lequel passe un pipeline, incluant de l'information sur la sécurité et l'intégrité des pipelines, sur les procédures d'urgence, sur les pratiques de protection de l'environnement d'Enbridge, et de l'information générale sur les conséquences juridiques liées à la présence d'un pipeline sur sa propriété. Une brochure est remise aux propriétaires fonciers, contenant de l'information sur la manière pour le public d'identifier un déversement; les mesures à prendre si l'on soupçonne qu'un déversement est survenu; la nature des hydrocarbures liquides dans le réseau pipelinier d'Enbridge, y compris le fait que les hydrocarbures sont inflammables et sont potentiellement dangereux et explosifs dans certaines conditions; et le numéro d'urgence 24 heures à appeler.

Enbridge communique aussi annuellement avec les organismes locaux (y compris les premiers intervenants d'urgence) dans un rayon de 20 km le long de l'emprise de la canalisation 9, en les visitant en personne. Nous examinons les procédures à suivre en cas d'urgence, y compris les attentes du personnel d'intervention, de même que l'emplacement des installations d'Enbridge dans la zone à couvrir, y compris les valves, les postes et l'emplacement du pipeline. Enbridge examine chaque année les renseignements recueillis au cours de ces rencontres dans le but de déterminer si des modifications à son plan d'intervention d'urgence sont nécessaires.

Le programme pour des communautés en sécurité d'Enbridge fournit des fonds pour des projets spéciaux, de la formation ou l'achats d'équipement pour des groupes locaux de premiers intervenants, tels que les services d'incendie et de police et les services médicaux d'urgence dans les communautés où Enbridge exploite son pipeline. Ce programme a été élaboré pour soutenir la priorité que nous accordons à la santé et la sécurité des communautés situées le long de notre emprise et est en cours depuis plus de 10 ans à l'échelle de notre réseau. Plusieurs communautés

du Québec à proximité de la canalisation 9B ont reçu un financement dans le cadre du programme.

Enbridge a déployé des efforts constants, significatifs et croissants afin de répondre aux exigences des organismes d'intervention d'urgence et des administrations municipales, y compris celle de leur fournir l'information dont ils ont besoin, telles que les cartes, les procédures d'intervention d'urgence et les coordonnées des personnes-ressources en cas d'urgence.

Toutefois, nous avons très bien entendu les préoccupations exprimées au sujet du niveau de détail fourni antérieurement et des renseignements que les parties souhaiteraient recevoir d'Enbridge à l'avenir. Nous nous sommes engagés à examiner et à réviser, en consultation avec les premiers intervenants, les municipalités et les groupes autochtones, le contenu de l'information fournie.

Enbridge a aussi entendu que les municipalités souhaitent recevoir régulièrement, de la part d'Enbridge, davantage de renseignements. Par conséquent, nous nous sommes engagés à offrir de rencontrer une fois l'an les représentants municipaux des communautés à 20 kilomètres ou moins de l'emprise du pipeline, en plus de nos rencontres actuelles sur une base annuelle avec les organismes d'intervention d'urgence.

4.3.4 Rôles des premiers intervenants

Lors de nos réunions annuelles avec les premiers intervenants, nous abordons les rôles à jouer par Enbridge et les organismes d'intervention dans l'éventualité d'une urgence sur le réseau d'Enbridge. Dans l'éventualité peu probable d'un incident, notre plan d'intervention d'urgence entrerait immédiatement en vigueur et fonctionnerait conjointement avec, ou améliorerait, celui de la communauté. Enbridge serait responsable de tous les aspects d'une intervention en cas de déversement, alors que les premiers intervenants mettraient en place des procédures sûres pour sécuriser la zone.

Nous nous sommes engagés à travailler avec les gouvernements locaux du Québec et les premiers intervenants afin d'intégrer les plans d'intervention d'urgence technique d'Enbridge et de l'industrie aux plans locaux d'urgence existants. Nous maintiendrons aussi un dialogue

continu avec les communautés du Québec afin de fournir des mises à jour sur les mesures d'intervention d'urgence et la préparation en cas de situations d'urgence, sur nos activités commerciales et sur notre programme de gestion de l'intégrité.

4.3.5 Exercices d'intervention d'urgence

La formation et les exercices sont aussi importants pour établir et maintenir une capacité d'intervention d'urgence. Enbridge effectue régulièrement des exercices d'intervention d'urgence, de caractère courant. Ces exercices donnent au personnel d'intervention la possibilité de s'exercer en utilisant le matériel qu'ils utiliseraient dans l'éventualité peu probable d'un incident. Enbridge se sert des résultats de ces exercices à plusieurs fins, y compris afin d'identifier les besoins supplémentaires en matière de personnel, d'accès et de matériel. Des améliorations possibles aux procédures sont également considérées et mises en œuvre, au besoin.

Enbridge a été récemment invitée par le service de sécurité incendie de Mirabel à participer à un exercice de simulation d'intervention d'urgence organisé par la municipalité pour tester le plan d'urgence municipal. L'exercice a eu lieu le 16 octobre 2013 et a simulé un déversement de la canalisation 9, causé par un dommage d'un tiers dans le quartier résidentiel de St-Janvier. Parmi les participants, il y avait la Direction régionale de la sécurité civile, l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides, le Centre de la santé et des services sociaux de Saint-Jérôme, la Direction de la santé publique des Laurentides et Enbridge. Dans le cadre de l'exercice, les systèmes municipaux d'évacuation et de relocalisation ont été testés.

Enbridge comprend que les premiers intervenants souhaiteraient participer à davantage d'exercices d'intervention d'urgence. Dans le cadre du processus de l'ONÉ, nous avons accepté une condition exigeant qu'Enbridge dépose auprès de l'Office, au moins 60 jours avant de présenter sa demande d'autorisation de mise en service du Projet, un plan visant à mener des exercices de formation avec les premiers répondants le long de l'emprise de la canalisation 9.

4.4 Garanties financières

Enbridge est une société par actions bien capitalisée qui, depuis plus de 60 ans, s'efforce d'atténuer son exposition aux risques liés à l'exploitation fiable de ses pipelines de pétrole brut. Si un déversement lié à la canalisation 9 devait survenir, Enbridge serait en mesure de remplir

ses obligations au moyen de ses ressources financières importantes, celles dont elle peut disposer immédiatement et celles dont elle pourrait disposer à l'intérieur d'un court délai.

Dans le cadre du discours du Trône, le 16 octobre 2013, le gouvernement du Canada a signalé son intention de renforcer les exigences liées à l'assurance-responsabilité des sociétés pipelinières. Nous participerons à tout processus que le gouvernement du Canada établit au sujet de l'élaboration d'une telle politique.

Dans l'éventualité peu probable d'un incident, Enbridge est responsable d'indemniser pleinement pour tout dommage subi en raison de l'exploitation du pipeline. Il n'y a aucune limite de responsabilité pour la prévention, la remise en état et le nettoyage d'un déversement d'hydrocarbures. Il n'y a aucune limite de responsabilité non plus pour les dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Le nettoyage de l'incident de Marshall a coûté environ 1 milliard de dollars américains et Enbridge a pris l'entière responsabilité de ces coûts. Le nettoyage est presque terminé et la grande majorité de la rivière a été ré-ouverte et est disponible à des fins récréatives.

5. Protection de l'environnement

Enbridge est déterminée à protéger l'environnement. Dans le cadre de notre Demande à l'ONÉ, nous avons préparé une évaluation détaillée des incidences socio-économiques et environnementales (« EISE ») pour évaluer les impacts du Projet sur le milieu environnant. L'EISE a conclu que, puisque la portée du Projet est limitée aux installations existantes et clôturées d'Enbridge, les effets environnementaux potentiels devraient être minimales. Avec la mise en œuvre des programmes généraux et spécifiques au Projet et des mesures d'atténuation, le Projet ne devrait pas occasionner d'effet environnemental résiduel significatif.

5.1 Effets environnementaux potentiels du Projet

5.1.1 Protection des sources d'eau potable

La canalisation 9B franchit de nombreux cours d'eau sur sa longueur. Dans le cadre du programme de protection environnementale d'Enbridge, ces franchissements sont gérés au moyen d'une combinaison de programmes de surveillance, d'évaluation, et, si nécessaire, de réhabilitation. Le pipeline est surveillé de façon régulière par une patrouille aérienne. À cette occasion, les changements visibles aux conditions de surface de l'emprise et de la zone adjacente à l'emprise peuvent être observés et évalués. Si de tels changements étaient observés, nous procéderions à une évaluation de suivi.

Pour compléter cette surveillance aérienne, tous les cinq ans, nous exécutons des études de la profondeur de couverture et des levés bathymétriques sur tous les cours d'eau navigables le long de l'emprise, afin de mesurer l'eau, le lit de la rivière et les élévations du pipeline. Tout site le long des franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 qui serait identifié comme exposé, qui aurait subi un affaissement des berges susceptible de nuire au pipeline ou qui montrerait d'autres conditions de l'emprise, et qui serait évalué comme inacceptable par un spécialiste en ingénierie ferait l'objet de mesures correctives.

Les ressources d'eau potable figurent parmi les zones sujettes à de graves conséquences que recense Enbridge afin de préparer ses évaluations des risques du pipeline, notamment pour la modélisation des volumes sortants d'un déversement et la prévision des impacts.

Au Québec, Enbridge recueille les données de sources d'eau potable auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Les ressources en eau potable identifiées par le ministère sont ensuite identifiées par Enbridge comme zone d'eau potable sujette à de graves conséquences, si elles répondent à l'un des différents critères prédéfinis.

Les tronçons du pipeline présentant un risque plus élevé pour les cours d'eau sont identifiés et évalués pour l'application de mesures de contrôle ou d'atténuation des risques. De telles mesures supplémentaires peuvent comprendre, par exemple, des améliorations aux interventions d'urgence, dont l'élaboration de plans d'intervention tactique, et des améliorations à la cartographie des points de contrôle.

Par le programme de positionnement intelligent de valves, les emplacements de valves optimaux sont sélectionnés avec soin en fonction de leur réduction potentielle du volume et d'autres facteurs tels que les franchissements de cours d'eau et l'eau potable.

Si une source d'eau potable devait être touchée par un déversement d'Enbridge, l'entreprise collaborerait avec les municipalités locales pour mettre en œuvre leurs plans de gestion des urgences concernant l'approvisionnement en eau potable, fournirait temporairement un approvisionnement sûr en eau potable à tous ceux qui sont touchés et se conformerait à tous les règlements locaux ou provinciaux concernant la fourniture d'approvisionnements temporaire en eau. Enbridge prendrait toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'approvisionnement en eau potable, dès que possible.

5.1.2 Émissions de gaz à effet de serre

L'EISE incluait également une évaluation des émissions de gaz à effet de serre pour le Projet.

Les changements prévus en lien avec le Projet quant aux émissions atmosphériques des installations durant l'exploitation, y compris les émissions de GES, sont dus aux émissions indirectes liées aux modifications à la consommation d'électricité, ainsi qu'aux produits stockés dans des réservoirs sur les sites du Projet, le cas échéant. En général, on prévoit que les changements d'émissions de contaminants atmosphériques et de GES liés au Projet durant l'exploitation seront faibles comparativement aux émissions existantes des installations.

Même si Enbridge n'est pas un grand émetteur de gaz à effet de serre, elle a mis en place un plan visant à stabiliser son empreinte écologique et à réduire son impact sur l'environnement. Notre engagement «empreinte neutre » inclut la production d'un kilowatt d'électricité pour chaque kilowatt d'énergie classique utilisé dans nos opérations. Nous plantons un arbre pour chaque arbre que nous enlevons et nous conservons un acre d'habitat naturel pour chaque acre perturbé par nos activités.

5.2 Détection des fuites et gestion du centre de contrôle

Depuis 2010, nous avons apporté plusieurs améliorations à notre détection des fuites et à la gestion de notre centre de contrôle :

- Nous avons mis en place un service de systèmes de contrôle des pipelines et de détection des fuites, multipliant ainsi par deux le nombre d'employés et d'entrepreneurs chargés spécifiquement de la détection des fuites et du contrôle des pipelines.
- Des procédures améliorées d'analyse de détection des fuites ont été utilisées.
- Des améliorations apportées aux programmes de formation ont été complétées et mises en œuvre. De plus, nous nous sommes engagés à dispenser la formation en équipe deux fois par année, en intégrant à la fois les membres de l'équipe du centre de contrôle et ceux de l'équipe de détection des fuites.
- Nous avons mis en œuvre un programme d'amélioration des instruments de détection des fuites pour augmenter et mettre à niveau les instruments à l'échelle du réseau d'Enbridge. Nous avons élaboré et mis en œuvre un plan de gestion du centre de contrôle en fonction du *Code of Federal Regulations* (Code des règlements fédéraux) des États-Unis.
- Nous avons révisé et amélioré toutes les procédures relatives à la prise de décision, aux démarrages et arrêts de pipeline, aux alarmes du système de détection des fuites, et aux protocoles de communication.

- Nous avons amélioré les structures organisationnelles et augmenté les effectifs du centre de contrôle en ajoutant des postes de formation, de soutien technique, d'ingénierie et d'opérateur.
- Avant l'incident de Marshall, Enbridge avait entrepris la conception et la construction d'un nouveau centre de contrôle de classe mondiale. Le nouveau centre a été inauguré en décembre 2011, et améliore considérablement l'environnement de travail de nos opérateurs et permet une plus grande interaction et un meilleur soutien à l'exploitation 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

La détection des fuites et l'application des meilleures pratiques de l'industrie constituent un engagement prioritaire pour Enbridge. À cette fin, elle fait appel à des technologies de pointe, élabore des procédés et embauche des employés compétents. Dans le cadre de la portée du Projet, Enbridge installera de nouveaux instruments de détection des fuites à chaque station de pompage et à chaque terminal le long de la canalisation 9. Enbridge est aussi déterminée à améliorer continuellement sa stratégie de détection des fuites, qui est une démarche globale à volets multiples pour l'ensemble de son réseau de pipelines. Cette stratégie englobe cinq méthodes de détection principales, dont chacune a un objectif et repose sur une technologie, des ressources et des délais différents. Utilisées ensemble, ces méthodes se recoupent et offrent une capacité de détection des fuites efficace.

6. Consultation publique / Acceptabilité sociale

6.1 Consultation avec les parties prenantes

Dans le contexte de sa Demande à l'ONÉ, Enbridge a mis en œuvre un vaste et efficace processus de consultations publiques. Nous avons mis en œuvre et continuons de mettre en œuvre un programme de consultation du public propre au Projet, conçu pour fournir de l'information détaillée sur le Projet et en temps opportun. Ce programme de consultation a aussi été conçu pour s'assurer que les parties intéressées aient la possibilité de réagir en faisant des observations, en posant des questions ou en exprimant leurs préoccupations et, si elles le souhaitent, de rencontrer des représentants d'Enbridge afin de discuter de certaines questions ou d'obtenir d'autres renseignements. Enbridge a engagé le dialogue avec plus de 2 600 parties prenantes dans le cadre de ces consultations au sujet du Projet.

Cela inclut sensibiliser les communautés, les paliers municipal et provincial, y compris six journées portes ouvertes dans les communautés du Québec, des visites dans les municipalités, des réunions avec des représentants ministériels aux niveaux provincial et fédéral, avec les MRC et avec les premiers intervenants d'urgence. Nous communiquons également régulièrement avec les propriétaires fonciers et les groupes autochtones près de l'emprise de la canalisation 9.

Nous avons abordé les questions et préoccupations des diverses parties prenantes dans le cadre du processus de l'ONÉ. Enbridge a reçu et répondu à plus de 2 400 questions au total, dont 470 questions individuelles des intervenants du Québec; 20 parties prenantes du Québec ont participé aux audiences de l'ONÉ et 12 par le biais de lettres de commentaires.

Tout au long de nos consultations au Québec, nous avons aussi obtenu l'appui d'un certain nombre de groupes qui reconnaissent les avantages de notre Projet, dont certains ont participé au processus de l'ONÉ et se présenteront également devant la Commission. Cela comprend :

- La Chambre de commerce de l'est de Montréal;
- La Chambre de commerce de Lévis;
- Les Manufacturiers et Exportateurs du Québec;

- La Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- L'Association industrielle de l'est de Montréal;
- Le Conseil du patronat du Québec;
- La Fédération des chambres de commerce du Québec; et
- Unifor.

Un sondage réalisé par un tiers en novembre 2012 (publié en décembre) a montré que 71 % de la population du Québec appuyait notre Projet. Un sondage de suivi effectué en juin 2013, a démontré que le soutien pour le Projet le long de son emprise s'élevait à 60 %.

Enfin, le processus de consultation ne prendra pas fin avec l'approbation du Projet. Nous nous sommes engagés à poursuivre le dialogue avec les parties prenantes pendant toute la durée de l'exploitation de la canalisation 9.

6.2 Engagement envers les municipalités

Entre mai 2012 et juillet 2013, Enbridge a tenu des rencontres spécifiques au Projet avec 12 municipalités du Québec.

Par exemple, en novembre 2012, des représentants d'Enbridge ont rencontré des responsables du Service de sécurité incendie à Rigaud, à Ste-Justine-de-Newton et à Sainte-Marthe, Québec, afin de revoir l'information contenue au programme de sensibilisation du public pour les intervenants d'urgence. Très-Saint-Rédempteur est desservie par le Service de sécurité incendie de Sainte-Marthe. À la suite de ces réunions, des exercices d'intervention d'urgence seront planifiés pour être exécutés en 2014, au Québec.

L'emprise de la canalisation 9B traverse trois municipalités dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. À ce jour, les efforts d'Enbridge ont mis l'accent sur le partage des informations avec ces municipalités directement touchées. En réponse à une demande de la MRC, Enbridge a organisé une rencontre le 11 décembre 2013 avec les 23 maires de la MRC pour transmettre de l'information sur les plans d'intervention d'urgence d'Enbridge.

6.3 Consultation des groupes autochtones

Enbridge a entrepris des démarches auprès de 19 groupes autochtones au Québec et en Ontario, y compris le Conseil des Mohawks de Kahnawake. Ainsi, Enbridge a envoyé des avis et donné des renseignements écrits sur le Projet aux groupes autochtones, les a invités à assister à des journées « portes ouvertes » et a tenu des rencontres. Tous les groupes autochtones susceptibles d'être touchés par le Projet, ou qui ont exprimé de l'intérêt pour celui-ci, ont obtenu des renseignements sur le Projet et ont eu diverses occasions de communiquer leur point de vue. Dans la mesure du possible, Enbridge a répondu aux préoccupations exprimées par les groupes autochtones concernant le Projet.

6.4 Renseignements disponibles en français

Au cours de toutes ces consultations, Enbridge a fait tous les efforts possibles pour rendre l'information disponible en français pour ses parties prenantes au Québec. Cela comprend son centre d'appels, le matériel de formation et les activités du programme de sensibilisation du public et des renseignements connexes. Enbridge a également traduit tous les documents clés soumis à l'ONÉ pour faciliter l'accès à ceux-ci par les parties prenantes, lesquels sont tous disponibles sur notre site Web en français dédié au Projet de la canalisation 9B.

7. Engagements d'Enbridge

Enbridge a présenté des observations sur certaines des conditions suggérées par l'ONÉ, mais pour la plupart, convient que ces conditions seraient acceptables. De plus, Enbridge a entendu les préoccupations des parties prenantes et, en conséquence, a pris un certain nombre d'engagements à l'égard du Projet. Ceux-ci ont été communiqués dans le cadre du processus de l'ONÉ.

Un de ces engagements est qu'Enbridge déposera auprès de l'ONÉ et affichera sur son site Web, dans les deux langues, un tableau de suivi des engagements. Elle mettra à jour l'état des engagements jusqu'à ce que ceux-ci aient tous été réalisés.

En plus des engagements déjà mentionnés au cours de notre présentation, Enbridge a également pris les engagements suivants.

7.1 Programme de sensibilisation du public

Nous nous sommes engagés à inclure des détails des discussions avec les intervenants municipaux d'urgence dans un rapport d'engagements à être déposé auprès de l'ONÉ tous les six mois pendant les trois premières années d'exploitation du Projet.

Nous nous sommes également engagés à faire un suivi auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autres organismes municipaux afin d'organiser une rencontre pour discuter de l'évaluation des risques liés au pipeline d'Enbridge aux franchissements de la rivière des Outaouais et de ses affluents.

7.2 Formation et préparation aux interventions d'urgence

Tel que demandé par le Conseil des Mohawks de Kahnawake, nous nous sommes engagés, lorsque nous procédons à des exercices d'intervention d'urgence, à maintenir une liaison avec les Premières Nations concernées, en plus des municipalités concernées, qui pourraient être impliquées dans une intervention d'urgence et à les consulter dans l'élaboration et la mise à jour du manuel de procédures d'urgence. Nous nous sommes engagés à entreprendre cette consultation de façon précise, significative, régulière et itérative et de fournir des exemplaires du plan d'intervention d'urgence aux municipalités.

7.3 Détection des fuites, évaluation des risques et prévention des déversements

Enbridge s'est engagée à déposer auprès de l'ONÉ les résultats de l'étude de sensibilité aux fuites dans les 30 jours suivant l'autorisation de mise en service.

Nous avons également accepté de déposer, dans les 30 jours suivant la réception de l'autorisation de mise en service, un rapport résumant le statut de ses méthodes d'essai et de recherche visant la détection des fuites. Le rapport contiendrait un résumé comparatif de chaque méthode sur le plan de l'efficacité et de la sécurité, ainsi qu'une description de la faisabilité et des avantages notables quant à l'exploitation de la canalisation 9 de chacune des méthodes. Le rapport contiendrait un plan détaillant le calendrier de la mise en œuvre, s'il y a lieu, de toute méthode appropriée sur la canalisation 9.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Radford afin de conclure cette présentation.

8. Conclusion

En conclusion, madame la Présidente et membres de la Commission, l'Assemblée nationale du Québec peut être rassurée que la canalisation 9 inversée à nouveau, pour un écoulement d'ouest en est, et avec une capacité accrue, serait sécuritaire. Des mesures appropriées ont été prévues et seront mises en œuvre afin de pourvoir à la sécurité des personnes et de l'environnement.

Le Projet sera à l'avantage des raffineurs du Québec qui se sont engagés à l'utiliser et procurera aussi des avantages socioéconomiques importants au Québec.

Enbridge fait affaire au Québec depuis de nombreuses années. Enbridge est toujours très intéressée à contribuer à l'économie québécoise, de façon sécuritaire et durable, et à entretenir des relations positives avec les autorités du gouvernement du Québec, les MRC, les municipalités dont le territoire est traversé par la canalisation 9B, et les parties prenantes. Le Projet a été expliqué par le biais de notre implication auprès des parties prenantes intéressées à notre propre initiative, et au cours des consultations publiques tenues dans le cadre des audiences de l'ONÉ et de cette Commission parlementaire. Enbridge est déterminée à poursuivre cet engagement de façon continue. Lorsque tous les aspects du Projet sont examinés soigneusement et adéquatement, nous invitons la Commission parlementaire à conclure que non seulement le Projet est acceptable, mais qu'il sera également favorable à l'intérêt public du Québec.

En terminant, nous tenons à remercier l'Assemblée nationale, une fois de plus, de nous avoir offert l'occasion de présenter notre Projet lors de cette Commission parlementaire. Tel que mentionné plus tôt, nous avons réuni de nombreux experts techniques aujourd'hui qui seraient heureux de répondre aux questions que les membres de la Commission pourraient avoir quant au Projet.